

<p style="text-align:center"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 24 janvier 2011 à 20h15</b></p>
--

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Marieke CANARD – Daniel FOREST - Patrick LE BOURLAY –

Absent : Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Marieke CANARD

Date des convocations : 20 janvier 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **I. ASSAINISSEMENT**

### **1) Taxe de raccordement :**

Monsieur le Maire rappelle que le droit de branchement aux eaux usées a été fixé à 2 000 francs par délibération en date du 9 avril 1998.

Il propose de revaloriser le montant de cette taxe en la portant à **600 €**.

Adopté à l'unanimité.

### **2) SPANC : diagnostic des installations**

Une fiche de diagnostic technique en vue de la visite de diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif est disponible en mairie.

Monsieur le Maire rappelle que cette visite s'élève à 50 € par installation.

## **II. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**

Monsieur le Maire présente l'état des lieux suite à l'abandon programmé des sources suite à la réunion du 26 janvier 2011.

## **III. VOIRIE**

Monsieur Bernard Mathieu présente l'état des lieux des routes communales suite à la réunion qu'il a eu avec Monsieur Jean-Claude Bénas, contrôleur des travaux pour la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

- **CHEMIN VICINAL DE LA MOLIERE** **6 315.61 € T.T.C.**
- **CHEMIN VICINAL DES GUILLATS** **4 104.58 € T.T.C.**
- **CHEMIN VICINAL DES BOURRONS**
  - **1 ère partie** **7 688.63 € T.T.C.**
  - **2 ème partie** **16 508.51 € T.T.C.**
  - **3 ème partie** **12 835.90 € T.T.C.**
  
- **HAMEAU DE VOLUET** **32 966.36 € T.T.C.**
- **CHEMIN VICINAL MONTGOURY-PUILLAT** **3 889.52 € T.T.C.**

Ce qui représente la somme de 84 309.54 € TTC.

Monsieur Bernard Mathieu effectuera un choix en fonction des urgences.

#### **IV. FINANCES**

##### **1) Subvention association « Sou des Ecoles RPI Emeringes-Vauxrenard » :**

Monsieur le Maire évoque le courrier du bureau du Sou des Ecoles du RPI Emeringes-Vauxrenard annonçant une sortie classe verte axée sur la découverte du cheval à Laizé en Saône et Loire.

Il précise que tous les enfants de l'école sont concernés par cette sortie ; les maternelles restant 2 jours et les autres 3 jours.

Le budget de financement est de l'ordre de **6 396 €**.

Le Sou des Ecoles sollicite la commune pour une subvention d'un montant de 500 €.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de cette sortie scolaire qui devrait se dérouler en juin 2011.

Après délibération, le conseil municipal **accepte le versement de cette subvention et demande son inscription au budget 2011.**

##### **2) Subvention association « La Grappe Beaujolaise » :**

Une subvention sera versée à «La Grappe Beaujolais » pour son investissement à la Fête des Lumières 2010. Celle-ci s'élèvera à **550 €** afin d'équilibrer leur budget.

Cette somme fera l'objet d'une inscription au budget 2011.

#### **V. BATIMENTS :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est en attente de la nouvelle circulaire remplaçant la Dotation Globale d'Équipement afin de représenter le dossier d'aménagement du secrétariat.

#### **VI. AFFAIRES SCOLAIRES :**

Un devis a été établi par la société MIB pour un montant T.T.C. de 705.64 € afin d'équiper l'école.

Une subvention exceptionnelle sera demandée au Département pour cet équipement.

Par ailleurs, cette somme sera budgétée au budget 2011.

#### **VII. CCRB :**

Chaque délégué effectue un compte-rendu des commissions auxquelles il a assistées.

#### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- Information de Monsieur le Maire sur l'installation de Valérie QUIGNON en qualité de « chasseur immobilier ».
- Le 25ème Raid Bleu se déroulera du 29 octobre au 1 er novembre 2011.
- Le planning suivant est établi pour les mois à venir :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>1. lundi 21 février</b> | <b>commission finances et conseil municipal</b>    |
| <b>2. lundi 21 mars</b>    | <b>commission finances et conseil municipal</b>    |
| <b>3. lundi 18 avril</b>   | <b>CCAS + conseil municipal (vote des budgets)</b> |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au**

**Lundi 21 mars 2011 à 20 h 15.**

<p style="text-align:center"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 21 février 2011 à 20h15</b></p>
--

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Marieke CANARD – Daniel FOREST -

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absent : M. Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PEILLON

Date des convocations : 15 février 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **I. DOTATION D' EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le lancement de l'opération : **réaménagement du secrétariat de mairie.**

Monsieur le Maire précise que l'article L 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 institue une nouvelle dotation appelée « dotation d'équipement des territoires ruraux » issue de la fusion des dotations DGE et DDR.

Il stipule que concernant l'exercice 2011, l'opération – réaménagement du secrétariat – entre dans la catégorie des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux mairies et aux écoles.

Il précise également que ces travaux seront éligibles au taux suivant : **40 %.**

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer l'opération : **réaménagement du secrétariat de mairie** et toutes les formalités s'y rapportant **pour un montant H.T. de 126 346 €.**

- **D'arrêter** les modalités de financement.
- **De solliciter** l'attribution de la **DETR** pour **l'exercice 2011** dans le cadre du **réaménagement du secrétariat de mairie**

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

- 17ème balade du Beaujolais : dimanche 03 avril à Vauxrenard et le tir aux pigeons à Avenas les samedi 14 et dimanche 15 mai et proposition d'attribution de bon de retrait de bouteilles fournis par les viticulteurs qui le souhaitent.
- Courrier de Bernard Perrut, Député du Rhône au sujet des difficultés rencontrées par les collectivités face au développement des normes, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire.
- Point sur le recensement de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au**

**Lundi 21 mars 2011 à 20 h 15**

**COMPTE-RENDU DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 mars 2011 à 20h15**

Sous la présidence de M. Bernard MATHIEU, Adjoint au Maire

Conseillers présents : MM. Robert PEILLON - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Marieke CANARD – Daniel FOREST -

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents excusés : M. Patrick LE BOURLAY, M. Jean-Luc PROTHET, M. Jean-Yves PERRAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FOREST

Date des convocations : 14 mars 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**I. ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT : assainissement collectif et non collectif**

• **Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA) :**

Monsieur le Maire Adjoint effectue la présentation de la convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage, dans le domaine de l'assainissement non collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret d'application n° 2007-1868 du 26 décembre 2007.

Le contenu de la mission est le suivant :

Assistance au service public d'assainissement non collectif pour la mise en œuvre des contrôles, pour l'exploitation des résultats, pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages, pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement et pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le coût annuel est fixé à **100 euros par an**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire Adjoint à signer la dite convention pour une durée de trois ans.

• **Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE) :**

Monsieur le Maire Adjoint effectue la présentation de la convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage, dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret d'application n° 2007-1868 du 26 décembre 2007.

Le contenu de la mission est le suivant :

Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues, validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages, assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations, assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux, assistance pour la programmation de travaux, assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement, assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le coût annuel est fixé à **150 euros par an**.

## **II. SECURITE ROUTIERE**

Un avis négatif est donné à la demande de la Préfecture sollicitant la désignation d'un référent « sécurité routière ».

## **III. BATIMENTS COMMUNAUX : logement disponible**

Le Conseil Municipal décide d'enclencher une procédure pour régulariser le dossier des locataires Avenel/Rommalaere afin de pouvoir disposer du logement.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

### **• FORET COMMUNALE DE VAUXRENARD**

Monsieur le Maire Adjoint évoque les travaux sylvicoles 2011 à envisager pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme s'élève à **7 657.00 € H.T.**

Le conseil municipal sollicite l'inscription de cette dépense au budget 2011.

Monsieur le Maire Adjoint précise qu'une visite des bois est organisée le **lundi 9 mai à 10 h 00**

### **• BRIGADES VERTES 2011**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que l'Association Rhône Insertion Environnement participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire Adjoint à signer ce contrat avec RIE pour l'année 2011 et accepte en contrepartie de la réalisation des travaux la prise en charge du repas chaud de l'équipe et le versement au Département d'une participation forfaitaire de 40 € par jour de chantier.

Monsieur le Maire Adjoint précise que 3 jours ½ sont à programmer pour cette année pour l'entretien de « La Mauvaise ».

- **OFFICE DE TOURISME « AU CŒUR DU BEAUJOLAIS »**

Monsieur le Maire Adjoint évoque les 9ème Etats Généraux du Tourisme qui se tiendront le **lundi 4 avril 2011 à 18 h 00 au Foyer Rural de Fleurie.**

- **ECOLE, FÊTE DE L'UCOL**

Monsieur le Maire rappelle que se tiendra le dimanche 03 avril la 17ème balade en Beaujolais d'Emeringes et Vauxrenard et le 42ème tir aux Pigeons d'Avenas, organisé par l'Union Cantonales des Œuvres Laïques.

Les viticulteurs qui le souhaitent peuvent offrir des bouteilles à distribuer sous la forme de bon de retrait accompagné d'une carte de visite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au**

**Lundi 18 avril 2011 à 20 h 15**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 avril 2011 à 20 h 15**

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. Robert PEILLON - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Daniel FOREST - Bernard MATHIEU - M. Patrick LE BOURLAY

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents excusés :M. Jean-Yves PERRAUD - Mme Marieke CANARD

Secrétaire de séance : Madame Simone CANARD

Date des convocations : 14 avril 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **I. FINANCES**

### **I. ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT –**

#### **Compte Administratif 2010**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2010, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	41 300.00 €	41 300.00 €	128 671.68 €	128 671.68 €
Réalisé	18 376.01 €	38 348.85 €	13 809.07 €	23 892.65 €
Résultat 2009	<b>0</b>	14 764.90 €	113 371.68 €	/
Résultat 2010	/	19 972.84 €	/	10 083.58 €
<b>Résultat de clôture 2010</b>	/	<b>19 972.84 €</b>	<b>103 288.10 €</b>	/

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2010.

## **Affectation du résultat de fonctionnement 2010**

Résultat de fonctionnement 19 972.84 E

Résultat à affecter : 19 972.84 E

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

#### Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (Besoin de financement)

103 288.10 E

#### Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

Excédent de financement

0.00 E

0.00 E

#### **Besoin de financement**

103 288.10 E

#### **AFFECTATION (2) = d.**

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 19 972.84 E

## **II. COMMUNE :**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT –**

#### **1.) Compte Administratif 2010**

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2010, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	288 648.45 €	288 648.45 €	234 936.64 €	234 936.64 €
Réalisé	175 473.07 €	214 718.56 €	36 693.63 €	3 039.51 €
Résultat 2009		<b>92 007.45 €</b>		<b>49 885.19 €</b>
Résultat 2010		39 245.49 €	33 654.12 €	
<b>Résultat de clôture 2010</b>		<b>131 252.94 €</b>		<b>16 231.07 €</b>

Les restes à réaliser 2010 s'élèvent pour la section d'investissement à **158 300.00 €** en dépenses. Cette somme sera reportée sur le budget primitif 2011.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2010.

## 1.) Affectation du résultat de fonctionnement 2010

### Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>		39 245.49 E
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>		92 007.45 E
<b>C Résultat à affecter</b>		<b>131 252.94 E</b>
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 E
R 001 (excédent de financement)		16 231.07 E
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		158 300.00 E
Excédent de financement (1)		0.00 E
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>142 068.93 E</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>131 252.94 E</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		131 252.94 E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		

## III. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010, BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets assainissement et communal de l'exercice 2010 ;

Le conseil municipal,

- DECLARE que les comptes de gestions du budget assainissement et communal dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestions 2010 assainissement et communal tels qu'ils sont présentés par Monsieur le Receveur.

## IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

### 1.) Budget assainissement

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2011, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Exploitation : 48 400.00 €**  
**Investissement : 117 590.10 €**

### 2.) Budget communal

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET prennent connaissance du budget 2011, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>204 757.00 E</b>	<b>204 757.00 E</b>

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>243 083.01 E</b>	<b>243 083.01 E</b>

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2011.**

## 2.) **Emprunts de la commune**

Le point sur les emprunts communaux sera effectué lors d'une prochaine séance.

## **V. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 :**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Les Conseillers, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation **16.33 %** soit un produit de **39 470 €**
- taxe foncière bâti **12.53 %** soit un produit de **21 664 €**
- taxe foncière non bâti **16.84 %** soit un produit de **15 813 €**

**TOTAL 78 708 €**

- Produit CFE **19.57 %** soit un produit de **1 761 €**

## **VI. AMENDES DE POLICE :**

Aucun dossier pour 2011.

## • **PERSONNEL COMMUNAL**

### I. **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX**

Avis favorable du Comité Technique Paritaire et du Conseil Municipal.

### II. **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Seule une candidature paraît intéressante selon Monsieur Bernard Mathieu. Une période de trois semaines sera programmée dans un premier temps.

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

- I. **GESTION DE LA SALLE DES FETES**

Des problèmes de ménage sont évoqués lorsqu'il y a des manifestations le week-end. En effet, le cours de yoga a lieu le lundi soir et le ménage est effectué le mardi après-midi. A voir.

- II. **REAMENAGEMENT DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Le dossier a reçu un accusé de réception qui reconnaît le caractère complet de celui-ci.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture du compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2011
- Recensement des vignes en friche : diagnostic à venir
- Animation locale de Jullié, Vauxrenard et Emeringes : présentation du diagnostic territorial et émergence de projets locaux
  - Lyonnaise des Eaux : présentation du rapport d'autosurveillance du système d'assainissement de Vauxrenard
  - EDF : présentation du bilan annuel des consommations
  - Panneaux de voirie : un recensement des panneaux sera effectué sur la voirie afin de mettre à jour les arrêtés municipaux de police du maire si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

**lundi 30 mai 2011 à 20 heures 15.**

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 30 mai 2011 à 20 h15</b></p>
---

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : MM. Robert PEILLON - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Marieke CANARD - Daniel FOREST - M. Patrick LE BOURLAY - M. Jean-Yves PERRAUD - Bernard MATHIEU -

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Marieke CANARD

Date des convocations : 26 mai 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **VIII. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

L'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale à travers l'établissement d'un schéma départemental de coopération intercommunale et confie au préfet l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et sa présentation à la Commission Intercommunale (CDCI).

Le préfet soumet aux communes le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il a été présenté aux membres de la CDCI le 28 avril 2011 et invite les maires à le soumettre à l'avis de l'assemblée délibérante qui devront émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable.

**Concernant notre Communauté de Communes, le Préfet propose le regroupement de la CCRB de Beaujeu avec la CC du Haut Beaujolais.**

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir à ce projet et de délibérer lors du conseil municipal de juin.

## **IX. MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL DE LA COMMUNE**

- Une mise à jour du plan cadastral sera effectuée sur la commune à compter du 7 juin 2011. Le géomètre sera fréquemment appelé à pénétrer dans les propriétés privées (non bâties), afin d'effectuer les mesurages nécessaires à l'implantation des constructions nouvelles, additions de construction ou autre modification qui n'affectent pas la représentation au plan de situation juridique des biens.

3.) Mise à jour d'un plan répertoriant les vignes en friche, les vignes arrachées primées, les vignes plantées restructurées. Une réunion pour cette mise à jour est fixée au mercredi 22 juin en mairie.

#### X. BATIMENTS COMMUNAUX : logement disponible

Le logement situé au-dessus de la bibliothèque a été libéré et est à nouveau disponible.

#### XI. PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement cantonnier : informations

Monsieur Salieu SOW est recruté dans le cadre d'un CDI pour une durée de 6 mois.

#### XII. DIFFUSION DES INFORMATIONS COMMUNALES, BILANS, AJUSTEMENT

Un point est fait concernant les informations communales et la mise à jour de la liste de distribution dans les boîtes aux lettres.

#### XIII. CHANTIERS EN COURS

- Secrétariat de la mairie : aucune nouvelle de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Centre Bourg : contact à prendre avec le géomètre.
- Sources du Beaujolais : Monsieur Robert Peillon propose de lancer un concours pour définir le style de fontaines qui sera installée au centre bourg.
- Plan Local d'Urbanisme : à poursuivre

#### XIV. QUESTIONS DIVERSES

- Un point sur les emprunts en cours est effectué.
- Cotisation ACMR (Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône : 47 € pour 2011) - avis défavorable
- Retour positif sur la classe verte organisée pour les écoliers de Vauxrenard et Emeringes. La subvention sera versée courant juin. Les enfants ont envoyé une carte postale au Conseil Municipal : un geste très apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

Lundi 27 juin 2011 à 20 h 15

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2011 à 20 h15</b></p>
---

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : Mmes Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Marieke CANARD - Daniel FOREST - M. Patrick LE BOURLAY -- Bernard MATHIEU -

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents excusés : M. Jean-Yves PERRAUD - M. Robert PEILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MATHIEU

Date des convocations : 20 juin 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **XV. INTERCOMMUNALITE - REFORME**

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

L'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale à travers l'établissement d'un schéma départemental de coopération intercommunale et confie au préfet l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et sa présentation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Monsieur le Maire présente la proposition élaborée par le préfet qui invite les collectivités à se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification. Monsieur le Maire précise que le courrier de transmission est daté du 29 avril 2011.

Concernant la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (CCRB) dont fait partie Vauxrenard, Monsieur le Préfet propose :

**Le regroupement de la Communauté de Communes du Haut Beaujolais avec la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.**

**Arguments évoqués : Monsols et Beaujeu appartiennent au même bassin de vie et la CCHB et la CCRB ont la même logique de déplacements ruraux.**

**Inconvénients : La CCHB est engagée dans une dynamique de projet territorial au sein du Beaujolais Vert (avec la CCHVA, la CCPAT et la CCPT : Pôles Excellence Rural, Plan Climat Territorial, Programme Leader). La CCHB, et la plupart des communes la composant, ont rejeté la proposition préfectorale, et souhaitent rester en l'état (ce que leur statut de zone de montagne autorise malgré une population totale de moins de 5000 habitants).**

**Analyse financière** : La population de l'EPCI proposée par le Préfet passerait à 16 969 habitants ; la situation financière de la CCRB et celles des communes membres des deux EPCI est bonne, en dépit d'un déséquilibre démographique entre les deux EPCI, le nouvel ensemble afficherait une cohésion globale car composé de communes de tailles voisines, une politique d'abattement et d'exonération globalement identique est constatée au sein des communes et le projet de regroupement n'a pas d'incidence sur la politique menée en matière de taux et de produits syndicaux au sein des communes membres.

Après discussion, le Conseil Municipal :

**EMET** un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône,

- *constatant que le but de ces élargissements de territoires et concentration des pouvoirs n'est pas précisément défini, que l'intérêt pour le bon exercice de l'action publique n'est pas avéré*
- *constatant que les communes du Haut Beaujolais ne souhaitent pas un rapprochement avec notre Beaujolais viticole ; et que notre bassin de vie est orienté sur les côteaux viticoles et non vers les hauteurs forestières*
- *constatant que le territoire actuel de la CCRB est le plus vaste parmi ses voisins*
- *constatant que la situation actuelle, en cours de stabilisation fonctionnelle, apporte un espace de débats qui reste à portée de la population*
- *constatant que les réflexions s'arrêtent sur les frontières administratives artificielles que sont la Saône d'une part, et d'autre part la ligne invisible entre Saône-et-Loire et Rhône qui traverse pourtant notre bassin de vie actuel (vers Crèches et Mâcon), et le terroir Beaujolais (avec Saint-Amour).*
- *considérant que les investissements à venir resteraient les mêmes quel que soit le nouveau découpage*
- *craignant que les budgets de fonctionnement soient profondément alourdis, en l'absence d'études prospectives sur les conséquences financières en la matière*
- *regrettant que ces échanges mal préparés et soumis à des délais très courts nuisent à l'action publique présente, en plaçant les élus communautaires dans une incertitude sclérosante, faute d'éclairages sur ce projet de réforme.*

**REFUSE** le regroupement de la communauté de communes de la région de Beaujeu avec la communauté de communes du haut Beaujolais.

**DEMANDE** le maintien de la communauté de communes de la région de Beaujeu dans sa configuration actuelle.

- **SYDER - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Comité du 21/06/2011**

Le SYDER rappelle que chaque commune doit se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale dans un délai de 3 mois à compter de la notification par le Préfet, soit avant le mercredi 3 août 2011.

Monsieur BRECHARD, Président du SYDER, a transmis la délibération du SYDER concernant la fusion du SYDER et du SIGERLY.

Monsieur le Maire précise qu'il manque d'éléments comparatifs entre le SYDER et le SIGERLy et propose **de ne pas émettre d'avis sur ce dossier**.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- **PROPOSITION DE LOI - B.PERRUT - REPRESENTATION DES MAIRES**

Monsieur Bernard PERRUT, député de la circonscription, a déposé une proposition de Loi visant à garantir la **représentation des maires au sein des établissements publics de coopération intercommunale et du collège électoral des grands électeurs**. Il souhaite que les conseillers municipaux en soient informés.

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet en date du 9 juin concernant le refus d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Malgré cette réponse, et après étude des conséquences financières, le conseil municipal décide du lancement des travaux de réaménagement intérieur du bâtiment Mairie, qui étaient dans l'attente de ce financement depuis plus d'un an.

- **Réaménagement du secrétariat de mairie : travaux et financement**

Compte tenu du montant estimé des marchés de travaux, inférieur à 4 845 000 euros hors taxe, la passation des marchés de travaux peut être réalisée selon la procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le lancement de cette opération.

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération : **rénovation du secrétariat de mairie** et toutes les formalités s'y rapportant, **délègue** à Monsieur le Maire la signature, au nom de la commune de Vauxrenard les marchés de travaux correspondants ainsi que toutes les pièces ou avenants y afférent à intervenir, étant précisé qu'en cas d'empêchement du maire les règles de la suppléance de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales s'appliquent, **précise** que les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par le Maire, par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités, **précise** que les décisions relatives à la présente délégation seront prises en cas d'absence ou d'empêchement du Maire selon les règles de la suppléance prévues à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales et **précise** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses relatives à la présente délibération seront prélevés au chapitre 23, opération 901.

- **Location d'un appartement**

Le candidat retenu pour la location de l'appartement de la mairie est Monsieur Darius Bonazzi. Le loyer est de 306 € + les charges mensuelles de chauffage s'élevant à 66 €.

Le candidat prendra possession des lieux le 15 juillet 2011.

- **OFFICE DU TOURISME**
- **Organisation des sentiers**

Monsieur Jean-Luc Prothet présente l'état récapitulatif des circuits VTT concernant l'ensemble des communes du canton.

Pour Vauxrenard, deux circuits sont supprimés et un circuit nouveau est créé et le balisage est à effectuer.

- **PLAN CANICULE**

Présentation du livret « la canicule et nous » édité par le Ministère chargé de la santé et disponible en mairie.

- **ENVIRONNEMENT**
- **Défense des paysages et éclairage public : réflexions**

La population a été consultée de façon informelle - appel à points de vue dans la feuille d'informations distribuée fin mai -. Les quelques retours obtenus laissent à penser qu'une extinction de l'éclairage public entre minuit et le petit matin ne causerait aucune gêne à la population. Concernant la sécurité, d'autres communes apportent le constat que l'obscurité perturbe davantage le vandalisme que l'éclairage permanent.

La mise en place d'horloge régulant l'éclairage pourra donc être réalisée à l'occasion des travaux de rénovation du centre-bourg.

- **AFFAIRES SCOLAIRES**
- **Compte-rendu du conseil d'école**

Présentation du compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 16 juin 2011 à l'école d'Emeringes et qui avait pour ordre du jour :

- **Effectifs de la rentrée 2011**
- **Bilan des projets de l'année**
- **Changement d'enseignants**
- **Bilan des travaux à l'école d'Emeringes**
- **POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR**

### **III. Aménagement du Centre Bourg**

Consultation de géomètres en cours pour le relevé topographique comprenant le repérage des réseaux.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **IV. Avancement du SPANC**

Lecture du courrier de la société IGA concernant l'avancement des diagnostics sur la commune de Fleurie.

### **V. Devis : Echange poteau incendie lieu dit « Le Thyl »**

Un devis a été établi pour le remplacement d'un poteau incendie au lieu dit « Le Thyl ».  
Accord est donné pour le remplacement de ce poteau vétuste.

### **VI. Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais**

Présentation du rappel annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable distribué par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

### **VII. Association Grobiland**

Fête d'envergure à Marchamp le 28 août 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au**

**lundi 12 septembre 2011 à 20 h 15.**

**COMPTE-RENDU DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 septembre 2011 à 20h15**

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : Mmes Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Marieke CANARD - Daniel FOREST - Bernard MATHIEU - M. Jean-Yves PERRAUD - M. Robert PEILLON

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents excusés : M. Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Madame Marieke CANARD

Date des convocations : 05 septembre 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **CIMETIERE COMMUNAL : mise en place d'un règlement**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement à adopter pour le cimetière communal. Quelques rectifications sont apportées et ce dernier est adopté par 8 voix et 1 abstention.

- **AFFAIRES SCOLAIRES : animations pédagogiques pour l'année scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation du Département à hauteur de 50 % sur des animations pédagogiques pour l'année scolaire 2011-2012.

Les propositions d'animations sont transmises par les organismes suivants : La Fédération des Chasseurs du Rhône, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature et la Ligue de Protection des Oiseaux.

L'animation est constituée de 3 séances à la demi-journée dont au minimum 1 séance sur le site des landes du Beaujolais. Les déplacements en bus sont à prévoir. Il faut compter un budget d'environ 900 euros pour un cycle d'animation incluant un déplacement sur site.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un montant de 900 € avec une participation du Département à hauteur de 50 %, la dépense restante étant à partager avec la commune d'Emeringes.

- **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : plan topographique**

Afin de poursuivre l'étude d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire propose de choisir le géomètre qui sera chargé de réaliser le plan topographique du secteur concerné.

Deux agences ont été consultées. Le devis retenu s'élève à 1 500.00 € H.T. et a été établi par Arpège Géomètres, de Beaujeu.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce devis.

- **PERSONNEL COMMUNAL :**

- **Modification du contrat d'assurance au 01/01/2012**

Vu sa délibération du 23/10/2008 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion ;Le Conseil Municipal accepte la révision, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, ce qui portera ce taux à :

4.) **5.50 %**, pour le contrat concernant les agents affiliés à la CN-RACL

et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

- **Point sur le cantonnier**

Salieu Saw donne toute satisfaction, par la qualité de son travail, et dans l'attente de sa réussite au Permis de Conduire, grâce à la disponibilité de Bernard Mathieu. Monsieur le Maire remarque que, contrairement à ses prédécesseurs, Salieu Sow ne parcourt par les routes communales après chaque aléas climatiques (orages, coups de vent, grosse pluie,...) ; le gain de temps est considérable : chaque citoyen est donc invité à signaler en mairie tout engorgement de fossé, ou chaussée à nettoyer.

- **INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE : modifications logiciels 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution des logiciels et de la nécessité de les remplacer par des modules en adéquation avec la réglementation actuelle.

Magnus propose une formule de pack complet pour les trois communes employeurs de la secrétaire de mairie, avec des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'habitants et réduisant également le nombre de journées de formation.

Le coût du pack pour Vauxrenard s'élève à : 1 939.00 € H.T. et comprend les prestations suivantes :

- Fourniture du pack complet : gestion financière, gestion ressources humaines, gestion relation du citoyen, facturation 1 200.00 € H.T.
- Licence et installation du pack 399.00 € H.T.
- Formation au module ressources humaines 340.00 € H.T.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une installation et mise en service en 2012.

- **FINANCES : virement de crédit**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à un virement de crédit favorable de 291 € au compte 673 afin de régulariser une écriture sur le budget 2010.

- **FORET COMMUNAL DE VAUXRENARD : Appel d'offres**

Vente de coupe de bois en cours. Une offre a été faite pour 1 900 € alors que le prix de retrait était de 2 200 €.

Monsieur Jobard, Agent de l'ONF conseille d'attendre.

Le Conseil Municipal prend acte, et suit cette voie.

- **ASSAINISSEMENT : schéma d'assainissement et SPANC**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de phase 3 concernant le zonage et la programmation de l'assainissement pour la commune a été rendu en juin 2005 et un mémoire explicatif et justificatif rendu en février 2008.

Le choix de la commune compte tenu de l'aspect économique (coût d'investissement, impact sur le prix du mètre cube d'eau), du développement (urbanisation) et compte tenu des contraintes morphologiques du territoire communal sont les suivants :

- **Réseau d'assainissement** : seul le Bourg sera en assainissement collectif. Des extensions de réseaux sont prévues pour desservir les parcelles non raccordées et situées en zone constructible.
- **Zones maintenues en assainissement autonome** : maintien du reste du territoire Communal en assainissement individuel. Les filières d'assainissement retenues seront celles préconisées lors de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

- **URBANISME :**

- **Plan Local d'Urbanisme - Rédaction du cahier des charges**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une trame du cahier des charges relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Il propose de réunir la commission d'urbanisme afin de travailler sur ce document. La date retenue est le 05/10/2011 à 20 h 00.

- **Modification PLU Fleurie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi pour avis du projet de modification du PLU de la Commune de Fleurie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur les documents présentés.

**X. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : informations**

Monsieur le Maire effectue la présentation du premier scénario de regroupement des communes, tel qu'il a été rédigé par le Préfet.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

lundi 17 octobre 2011 à 20 h 15.

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 17 octobre 2011 à 20 h15</b></p>
---

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : Mmes Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Marieke CANARD - Daniel FOREST - Bernard MATHIEU - M. Jean-Yves PERRAUD - M. Robert PEILLON

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents excusés : M. Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Mme Myriam CANARD

Date des convocations : 10 octobre 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **VOIRIE**

- **Personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Monsieur Sow se termine le 17 novembre 2011. Monsieur Bernard Mathieu l'interrogera dans le cadre du renouvellement ou non de son contrat.

Monsieur Jean-Yves Perraud relaie des remarques d'administrés s'inquiétant que Monsieur Sow ne possède pas le permis de conduire, et donc des difficultés que cela risque d'engendrer lors de la période hivernale.

Par ailleurs, Madame Simone Guillon sera sollicitée pour épandre un peu de sel de déneigement devant le restaurant scolaire en l'absence d'agent technique.

- **Vente Consorts Melinand/Commune de Vauxrenard**

Monsieur le Maire rappelle que les Consorts Mélinand ont fait part de leur décision de céder à titre gratuit à la commune le chemin d'accès à la maison de Madame Mélinand, cadastré AK 64 ;

Ce chemin sera ainsi intégré dans la voirie communale et pourra bénéficier des entretiens le concernant (voirie, déneigement).

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition par la commune du chemin cadastré AK 64 à titre gracieux ; les frais notariés ou autres relatifs à cette vente restant à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet acte notarié ou tout document relatif à cette affaire.

## **II. MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES LA FLEURISIENNE :**

Monsieur le Maire précise que l'assemblée générale ordinaire de l'association de gestion de la MARPA La Fleurisienne s'est tenue le 11 octobre.

Par ailleurs, Monsieur Robert Guillaud, habitant de Vauxrenard, a donné sa démission, pour raisons familiales, du poste de trésorier-adjoint qu'il occupait au sein de l'association. Monsieur le Maire le remercie de son investissement au sein de cette association et propose à l'assemblée de réfléchir à son remplacement.

### **III. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU (CCRB) :**

#### **- Transfert de pouvoirs de police**

Monsieur le Maire précise que la circulaire préfectorale n° 33-2011 du 27 mai 2011, nous a informé des nouvelles possibilités de transferts automatiques de pouvoirs de police des Maires aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre, ceci en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage, possibilités issues de l'article 63 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

- Concernant l'assainissement et le stationnement des gens du voyage, la CCRB n'a pas de compétence, et ce transfert est donc impossible.
- Concernant la gestion des déchets ménagers, il apparaît que la CCRB exerce la compétence ramassage et que le SYTRAIVAL exerce la compétence traitement. En cas de transfert du pouvoir de police, le président du SYTRAIVAL ne pourra réglementer que l'activité liée au traitement des déchets, le président de la CCRB ne pourra réglementer que l'activité de collecte. Dans les faits, la limite entre les deux parties de compétence peut être difficile à établir. Il semble donc plus simple que l'autorité municipale conserve le pouvoir de police correspondant.

Après discussion, le conseil municipal demande au Maire de **refuser le transfert des pouvoirs de police à la CCRB**, en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage

#### **- Rapport annuel d'activité - exercice 2010**

Présentation du rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

### **IV. ASSAINISSEMENT : Choix de la commune en matière d'assainissement**

Le Conseil Municipal,

Considérant que les décrets d'application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rendant obligatoire la réalisation d'un zonage d'assainissement sur le territoire des communes ;  
Considérant que le schéma directeur d'assainissement a été prescrit par délibération en date du 21 octobre 2002 sur la commune de Vauxrenard et confié au bureau d'étude Géo Plus le 19 novembre 2004 (séance du 11 octobre 2004).

Considérant que, sur la base du dossier rédigé par Géo Plus (mémoire explicatif et justificatif de février 2008), différents scénarii d'assainissement collectif ou non collectif sur les zones de la commune où cela se justifie ont été comparés.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'aspect économique (coût d'investissement, impact sur le prix du mètre cube d'eau), du développement (urbanisation) et compte tenu des contraintes morphologiques du territoire communal, décide :

- Réseau d'assainissement : seul le Bourg sera en assainissement collectif. Des extensions de réseaux sont prévues pour desservir les parcelles non raccordées et situées en zone constructible ;
- Zones maintenues en assainissement autonome : maintien du reste du territoire communal en assainissement individuel. Les filières d'assainissement retenues seront celles préconisées lors de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols.
- Autorise Monsieur le Maire à soumettre le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique et à demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

### **5.) RESTAURANT SCOLAIRE :**

Panne de chauffage au restaurant scolaire. Remplacement d'une pièce du brûleur.  
Montant du devis de réparation : **643.09 € TTC - Entreprise CHEVILLON**  
**Accord à l'unanimité.**

### **6.) APPARTEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE :**

L'appartement occupé par Monsieur Jean-François Métrat, décédé, ne sera pas repris en bail par sa compagne.  
Monsieur le Maire propose donc de le remettre en location.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au**

**lundi 28 novembre 2011 à 20 h 15.**

<p style="text-align:center"><b>COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 28 novembre 2011 à 20 h15</b></p>
--

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : Mmes Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU - M. Jean-Yves PERRAUD – M. Robert PEILLON

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Absents : M. Patrick LE BOURLAY-M. Daniel FOREST

Secrétaire de séance : Madame Marieke CANARD

Date des convocations : 21 novembre 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe d'aménagement s'applique aux constructions nouvelles, et remplace la Taxe Locale d'Equipeement, en vue d'une simplification, et d'une adéquation avec les dispositions « Grenelle de l'environnement ». Elle est calculée selon un pourcentage, voté par le Conseil Municipal, appliqué à une valeur du m2 définie par les services de l'Etat.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;  
Le conseil municipal décide,

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % ;**

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

- **REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – DECISION MODIFICATIVE**

La somme prévue au budget est 8 883.00 €.  
La somme définitive prélevée pour 2011 sera 8 067.00 €.

Cette somme sera prélevée sur le budget communal dans le cadre des systèmes de redistribution mis en place avec la réforme de la taxe professionnelle.

- **BATIMENTS COMMUNAUX : EGLISE – TRAVAUX DE CHAUFFAGE**

Des travaux de sauvegarde du système de chauffage de l'église sont nécessaires. Après plusieurs entretiens avec l'installateur, il n'a pas été décidé de demander l'application de la garantie décennale. Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

**Fourniture de panneaux isolants type TMS de 30 mm et de 40 mm sous les panneaux rayonnants en place** fournis au prix d'achat par l'entreprise SEB de Lantigné.

Montant des fournitures : **1 865.52 €**

La pose se fera par la SEB, aidée de volontaires de la commune.

**FORET COMMUNALE : RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC**

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à PEFC Rhône-Alpes pour 5 ans **garantissant la gestion durable de la forêt communale** a été souscrite en 2007 et arrive à échéance au 31 décembre 2011. Il propose de renouveler par délibération au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

- **AGRICULTURE : ASSOCIATION « SOLIDARITE PAYSANS RHONE »**

Monsieur le Maire présente cette association loi 1901 qui intervient auprès des agriculteurs en difficulté dans le département du Rhône.

Son but est de répondre aux appels des agriculteurs en situation difficile dans le département du Rhône.

Les coordonnées de cet organisme sont :

**Solidarité Paysans Rhône**

**Château de Pluvy**

ou

**58 rue Raulin**

**69590 POMEYS**

**69007 LYON**

**Tel : 04 78 19 06 52**

**Tel : 04 78 59 61 87**

**Fax : 04 78 48 49 85**

**[Solidaritépaysans69@orange.fr](mailto:Solidaritépaysans69@orange.fr)**

**[pascaleblanc.sp69@gmail.com](mailto:pascaleblanc.sp69@gmail.com)**

**Site Internet de l'Association : [www.solidaritépaysans.org](http://www.solidaritépaysans.org)**

On pourra obtenir toutes précisions auprès de Monsieur Bernard Mathieu, membre actif de l'association.

- **URBANISME : Plan Local d'Urbanisme**

Le cahier des charges est en cours ; Monsieur le Maire a assisté à un forum sur le PLU le 22 septembre à Cublize.

- **AIDE ET DEVELOPPEMENT FAMILIAL : demande de subvention par un organisme**

Un avis défavorable est donné à cette demande.

- **RESTO DU CŒUR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Un avis défavorable est donné ; Aucun administré n'a bénéficié de cette association durant la campagne 2010/2011. Il appartient donc à chaque citoyen d'agir selon ses choix.

- **SENAT : ETAT GENERAUX DE LA DEMOCRATIE**

Information du Sénat sur l'organisation dans les prochaines semaines des Etats Généraux de la démocratie territoriale avec l'ensemble des élus locaux. Ces Etats pourraient être le creuset d'une nouvelle réflexion sur les droits et libertés des collectivités locales, sur les compétences, sur les financements et sur les solidarités territoriales.

- **ASSAINISSEMENT : REDEVANCES POUR POLLUTION ET POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE**

Information de l'agence de l'eau sur le taux de la redevance pour pollution avec une augmentation d'un centime par mètre cube (0.22 euro/m<sup>3</sup> en 2012 au lieu de 0.21 euro/m<sup>3</sup> pour l'année 2011, le taux de base de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte demeurant inchangé (0.15 euro/m<sup>3</sup>).

- **QUESTIONS DIVERSES**

**Etude du Centre Bourg** : le cahier des charges à établir afin de lancer la consultation est en cours de rédaction.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

Vendredi 16 janvier 2012 à 20 h 15.